

Somme de Vingt-cinq et quinze Louis
Courant sans intérêts comme huit Vingt
Louis apient, et le rest de la dite Somme
à eschoir sera payable à même le produit
de la dite terre ci-dessus vendue.

En foi de quoi les dits vendeurs
ont signé le présent écrit, passé en
leur présence et en la présence de
notaires et de quatre témoins.

à Beauport le 2 Janvier 1804

Cyprien

Témoin

Thomast Nicolas
marque

Jean Nicolas
marque

Pierre Nicolas
marque

Marin Nicolas
marque

Dominique Bernard
marque

Pierre
marque + garçon

Gaspard
marque + cornette

Charles
marque + crinot

François
marque + crinot

Michelle
marque + crinot